V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8842 — Tele2/Com Hem Holding)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 321/04)

1. Le 3 septembre 2018, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Kinnevik AB («Kinnevik», Suède),

— Tele2 AB («Tele2», Suède), contrôlée par Kinnevik,

— Com Hem Holding AB («Com Hem Holding», Suède).

Tele2 acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Com Hem Holding.

La concentration est réalisée par un accord de fusion.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Kinnevik: société de capital-investissement présente dans diverses entreprises exerçant leurs activités principalement dans les secteurs des télécommunications, du commerce électronique, du divertissement et des services financiers,

— Tele2: fournisseur de services de télécommunications fixes et mobiles en Suède,

— Com Hem Holding: fournisseur de services de télécommunications fixes et de services audiovisuels au détail en Suède.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.8842 — Tele2/Com Hem Holding

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE